



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

football

Question écrite n° 66975

Texte de la question

M. Michel Françaix attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la recrudescence de phénomènes excessivement inquiétants dans le sport et principalement dans le football, qui doit alerter et sensibiliser tous ceux qui aiment le sport pour ses vertus et regrettent ces déviations insupportables. Dans son dernier rapport, la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) tire le signal d'alarme et relève que ces derniers mois une vingtaine d'incidents « remarquables à caractère raciste ou antisémite ayant donné lieu à des enquêtes de police » ont été recensés. Les comportements violents sont dirigés à l'encontre du corps arbitral, aussi bien lors des rencontres amateurs qu'au plus haut niveau. Selon l'Union nationale des arbitres français, 350 arbitres sont victimes de violence chaque année en France et le comportement inqualifiable de certains sportifs renommés vis-à-vis des arbitres, tel que les crachats, a pour conséquence de banaliser la situation. Les injures et comportements racistes à l'encontre de joueurs de couleur se multiplient également : cris de singe, jets de banane, insultes et crachats sont en effet devenus monnaie courante dans les stades de football. La charte contre le racisme, signée par les deux ligues et l'ensemble des clubs professionnels le 12 mai 2005, atteste de la prise de conscience de tous les acteurs du football sur la nécessité de répondre fermement à ces comportements inacceptables. Ces dérives doivent aussi interpeller les pouvoirs publics. Le racisme, la xénophobie, l'homophobie étant les négations mêmes du sport, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de lutter efficacement contre de tels agissements.

Données clés

Auteur : [M. Michel Françaix](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66975

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6091